

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

## PRÉAMBULE

Une fois signé, un contrat, un devis, un bon de commande ou une proposition commerciale représentent une commande ferme. La signature constitue un engagement définitif et irrévocable. Le soussigné déclare avoir les pouvoirs nécessaires pour engager son entreprise et reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente, notamment en ce qui concerne le tarif, les conditions de paiement et la durée du contrat.

## CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions sont accessibles à tout moment à partir de l'adresse Internet de **Syabe Technologies**. Elles prévalent sur toute autre version et sur les conditions d'achat du client.

Toute commande passée à **Syabe Technologies** implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Conditions de paiement

Les conditions de paiement seront définies en fonction de chaque projet et précisées dans le contrat correspondant.

### 2. Tarifs

Les tarifs sont disponibles sur demande et exprimés hors taxes. Les abonnements sont révisables à chaque date anniversaire du contrat en cours.

### 3. Résiliation

Les contrats périodiques peuvent être résiliés à tout moment sous réserve du paiement des factures déjà émises pour des services réalisés ou engagés. Toute résiliation doit être notifiée par écrit avec un préavis de 30 jours.

## 4. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, **Syabe Technologies** se réserve le droit de suspendre les prestations et d'appliquer une indemnisation forfaitaire de **5%** ainsi que des intérêts de retard. La suspension des services n'exonère pas le client du paiement des sommes dues. Toute facture impayée après **60 jours** pourra entraîner des poursuites judiciaires.

## RESPONSABILITÉS

Le Client s'engage à fournir des informations exactes et conformes aux réglementations en vigueur.

**Syabe Technologies** ne pourra être tenu responsable des interruptions de service dues à des pannes électriques, défaillances des fournisseurs, ou cas de force majeure (grèves, guerres, épidémies, catastrophes naturelles, etc.).

En cas de dysfonctionnement, **Syabe Technologies** travaillera avec réactivité avec le Client pour résoudre le problème. La responsabilité de l'entreprise ne pourra excéder les montants contractuels engagés.

## CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre du contrat, sauf autorisation écrite.

**Syabe Technologies** met en place les mesures de sécurité nécessaires pour protéger les données personnelles des clients et ne les communiquera à des tiers qu'en cas d'obligation légale. Une politique stricte de gestion des accès et de cryptage des données est appliquée afin de garantir la protection des informations sensibles.

## USAGES INTERDITS

Il est interdit de :

- Mener des activités illégales ou compromettant l'intégrité des systèmes informatiques.
- Tenter de pénétrer de manière non autorisée dans un système informatique.

- Publier des propos diffamatoires.
- Utiliser les services pour envoyer des communications non sollicitées (spams).

## LITIGES

Les parties s'engagent à tenter une résolution à l'amiable sous **30 jours**.

En cas d'échec, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents d'**Abidjan**, qui auront pleine juridiction pour statuer sur le différend.

Les parties s'engagent à respecter la décision issue de cette procédure. En cas de non-respect des obligations contractuelles, la partie lésée pourra exiger des dommages et intérêts proportionnels au préjudice subi.